



## **25 NOVEMBRE JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE les VIOLENCES FAITES aux FEMMES**



*Les femmes retraitées sont concernées. Les préjugés et les tabous sont puissants lorsqu'on évoque ces tranches d'âge. LES FEMMES AGEES SONT AUSSI victimes de violences. On a du mal à « croiser » le genre et la vieillesse. Les rapports de pouvoir dans la société patriarcale que nous combattons ne s'arrêtent pas avec l'âge. Des retraitées sont victimes de violences intrafamiliales, verbales ou physiques, par le conjoint ou les proches.*

### **Violences sexuelles et sexistes :**

Les statistiques relatives aux femmes âgées sont récentes. On sait désormais qu'elles représentent près d'un quart des féminicides, sur les 118 recensées en 2022. Hélas, il est d'autres violences, comme celles découlant des mesures prises dans le domaine de la santé : la prévention concernant les cancers féminins (mammographie, frottis...) cesse d'être prise en charge pour les femmes de plus de 74 ans, les bilans de santé pris en charge à 100% ne concernent plus les personnes âgées de plus de 65 ans...

### **Violences des inégalités de revenus :**

La retraite étant la résultante de la carrière professionnelle, les femmes retraitées sont plus nombreuses que les hommes à subir les « petites retraites ». Elles perçoivent une retraite en moyenne inférieure de 40% à celle des hommes. La pénibilité qui caractérise les métiers à prédominance féminine n'est pas prise en compte, notamment dans les secteurs comme ceux du commerce et de la distribution, de l'entretien et des services à la personne. Les femmes retraitées ont occupé souvent des emplois précaires, subi des carrières hachées, des temps partiels mal rémunérés, ne permettant pas de valider le nombre de trimestres requis. La pauvreté touche particulièrement les femmes ayant dû élever seules leurs enfants, les femmes divorcées, avec ou sans prestation compensatoire.

Selon la CNAV, la réforme des retraites 2023 n'a revalorisé que de 50 € en moyenne le « Minimum

Contributif » (MICO) pour environ 500 000 retraité.es et le montant maximum de 100 € annoncé par le Gouvernement n'a concerné cette année que...20 000 retraité-es sur 17 millions !

Parmi les bénéficiaires de ce « pognon de dingue » gageons que les femmes ne sont pas majoritaires car il faut avoir validé sa retraite à taux plein, c'est-à-dire avoir cotisé le nombre de trimestres requis, selon son année de naissance ou être partie en retraite à l'âge d'annulation de la décote ! Dans la génération 1950, 56 % seulement des femmes retraitées ont validé une carrière complète (68 % des hommes).

**L'UCR-CGT appelle toutes les femmes et les hommes retraité-es à rejoindre les cortèges unitaires (Associations et organisations syndicales) dans les nombreuses villes de France sur la base de leurs revendications :**

- **Egalité salariale et augmentation des retraites**
- **Arrêt des violences sexistes et sexuelles**

**Les injustices ne sont pas une fatalité.**

Soyons solidaires aussi avec toutes les femmes dans le monde, premières victimes avec les enfants, des conflits armés, du terrorisme et des régimes dictatoriaux, qu'ils soient religieux ou laïcs.